



Le plan de quartier «Les Hauts de Vichères», au lieu-dit Le Chapelet, prévoit l'implantation, au maximum, d'une quarantaine de chalets en amont de l'actuel parking de Bavon. PERSPECTIVE BUREAU COMINA SA

Une nouvelle étape franchie

LIDDES-BAVON ► La mise à l'enquête du plan de quartier des Hauts des Vichères, au lieu-dit Le Chapelet, n'a fait l'objet d'aucune opposition. La balle est désormais dans le camp des promoteurs.

OLIVIER RAUSIS

«Une étape décisive a été franchie.» Hier, quelques jours après la fin de la mise à l'enquête publique du plan de quartier «Les Hauts de Vichères», le président de la commune de Liddes Jean-Laurent Darbellay pouvait faire part de sa satisfaction: «Aucune opposition n'a été enregistrée. Ce plan de quartier, qui correspond parfaitement à nos souhaits, entrera donc en force dès que le Conseil communal l'aura homologué. Ensuite, ce sera au tour des promoteurs de passer à la phase de concrétisation.»

Plan de quartier raisonnable

Avec l'appui de bureaux spécialisés - bureau d'ingénieurs BISA, par Jérémie Roby, bureau de travaux et d'études en environnement BTEE, par Stéphane Pilet, et bureau d'architecture Comina S.A., par Grégoire Comina - l'Exécutif liddesrain a ainsi élaboré un plan de quartier raisonnable, adapté au lieu et aux besoins de la commune, respectueux de

l'environnement et viable économiquement parlant. Les précisions de M. Darbellay: «Sur le plan social, ce plan de quartier, et le règlement qui l'accompagne, interdit la construction d'une ville à la montagne mais favorise un développement qui permette le maintien de la population sur place et une animation de la région, sans déséquilibre. Au niveau économique, au-delà des travaux qui pourraient revenir à des entreprises locales, le projet est de nature à permettre la survie, à moyen et long terme, des TéléVichèresLiddes. Sa future exploitation devrait aussi entraîner la création d'emplois sur la commune. Enfin, au niveau environnemental, le plan de quartier définit une zone de développement bien circonscrite, de faible densité (0,3), sans véhicule et prévoyant des constructions érigées dans l'esprit des chalets de montagne, avec le souci du respect de l'environnement.»

Respect des traditions

Le règlement du plan de quartier précise ainsi que l'ar-

chitecture des futurs bâtiments doit respecter les traditions architecturales de la région en utilisant, en priorité, des matériaux de construction naturels tels que le bois, la pierre et la maçonnerie traditionnelle de la région.

Et afin d'instaurer un équilibre entre les lits froids et chauds, le règlement stipule également que le rapport entre le nombre de résidences secondaires «non occupées» et l'ensemble des résidences sera inférieur à 40 %.

Avancer rapidement

La concrétisation du projet est maintenant du ressort des promoteurs privés, soit le médecin genevois Antoine Gini, propriétaire des 80% des terrains du plan de quartier (n.d.l.r. les dix autres propriétaires concernés ont tous signé le document), le bureau d'architecture Comina et le groupe immobilier Genco.

Aucun calendrier n'a encore été établi mais la volonté des promoteurs est d'aller rapidement de l'avant.

400 LITS PROJÉTÉS

Le plan de quartier concerne une zone de 60 hectares dans le secteur du Chapelet, en amont de l'actuel parking de Bavon. Il permet, au maximum, la construction d'une quarantaine de chalets, ce qui représente 400 lits au total. Sont aussi prévus la construction de deux bâtiments commerciaux, dont un, comprenant un café-restaurant, qui doit être réalisé en première étape. Le projet comprend encore la réalisation d'un parking souterrain de 116 places et d'un parking extérieur couvert de 38 places. Depuis le parking souterrain, un funiculaire enterré, avec quatre sorties prévues, permettra de rejoindre les différents niveaux de la zone. A noter qu'aucune création de routes n'est prévue. Seuls des accès piétonniers seront aménagés, alors que les dessertes automobiles existantes seront fermées l'hiver et limitées au maximum l'été.

Financièrement parlant, l'investissement global est estimé à 45 millions de francs. CR